

La section a son siège social au Centre d'Incendie et de Secours de Coligny.
A l'origine en 1992, tous les centres et corps de pompiers du Canton de Coligny ont participé à la création de la section.

Actuellement, les membres du conseil d'administration et les formateurs proviennent des CIS de Coligny, Marboz, des CPINI de Beaupont, Bénny, Pirajoux, Verjon, des parents d'anciens JSP ainsi que des parents de JSP.

L'activité des Jeunes Sapeurs-Pompiers est ouverte aux filles comme aux garçons.
Pour la saison 2020/2021, l'effectif est composé de :

- 12 jeunes en 1ère année provenant des communes de Coligny, Marboz, Pirajoux, Verjon, Villemotier, Foissiat, Saint Étienne du Bois, Val Revermont,
- 4 jeunes en 3ème année provenant des communes de Coligny, Marboz et Pirajoux.

Le sport est le lundi soir au gymnase de Coligny (1h30).

La formation théorique et pratique se déroule aux CIS de Coligny et de Marboz le samedi matin (3h00).

A cela s'ajoutent les rencontres sportives, les défilés et cérémonies, les stages pour les JSP 4 ...

La formation se déroule en 4 ans.

Chaque année est validée par un test de niveau écrit et pratique.

En 4ème année, le/la JSP devra remplir plusieurs conditions pour obtenir son brevet de JSP, ce qui lui permettra d'intégrer une caserne avec la reconnaissance de ses formations :

- formation de secourisme de 6 jours (prompt secours)
- formation au port de l'ARI (Appareil Respiratoire Isolant (1 jour)
- épreuves du brevet (théorique et pratique, sportive dont 50 m piscine) 1 jour

Le BNJSP en poche et à la date anniversaire de ses 16 ans révolus, l'intégration d'une caserne pourra être effective ; le/la jeune et nouveau/elle pompier volontaire aura les aptitudes opérationnelles reconnues d'équipier/ière de prompt secours et d'équipier/ière de protection contre l'incendie. Il/elle devra suivre un module complémentaire de 4h00 pour les opérations diverses.

Et pour les jeunes qui intégreront un CIS, ils suivront également deux formations complémentaires pour être "équipier pour la lutte contre l'incendie" et pour être "équipier pour le secours en équipe".

C'est une réelle reconnaissance de l'investissement des 4 années passées au sein de la section.

Les municipalités partenaires en versant une subvention à l'association, permettent à la section de pouvoir proposer une adhésion largement accessible à toutes et à tous. Elles contribuent par ce geste, à permettre la formation des futurs éléments qui composeront et feront vivre leur caserne de demain.

Ceci permet aux jeunes de s'engager et de s'investir pendant 4 ans dans cette action citoyenne et altruiste.